

NOTE D'INFORMATION

à l'attention des candidats de l'académie de Paris

Objet : Concours communs de recrutement des personnels administratifs de l'académie de PARIS de session 2017.

Pour la session 2017, le concours externe et le concours interne de recrutement des **secrétaires administratifs de classe normale** seront des **concours communs** à notre ministère (Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : affectation dans l'académie de Paris et en administration centrale) et à d'autres ministères ou institutions (ministère de l'économie et des finances, ministères chargés des affaires sociales, ministère de l'intérieur, ministère de la culture et de la communication, le Conseil d'Etat et la Cour nationale du droit d'asile, ministère de la défense°, ministère de la justice*, la Caisse des dépôts et consignations* et le ministère chargé de l'agriculture - uniquement pour l'interne).

De même, le concours externe et le concours interne de recrutement des **adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe** seront des **concours communs** à notre ministère (Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche) et à d'autres ministères ou institutions (ministère de l'agriculture et de la pêche, ministère de l'économie et des finances, ministères chargés des affaires sociales, l'INSEE* et la Direction générale de l'aviation civile*).

Seule l'académie de Paris est concernée, cette mutualisation ne concerne donc pas l'académie de Versailles ni l'académie de Créteil.

De ce fait, lors de leur inscription au titre de l'académie de Paris, les candidats classeront par ordre de préférence les corps dans lesquels des postes seront offerts au recrutement. Ils seront affectés en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils auront émis.

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plusieurs fois dans une académie pour effectuer des vœux différents ; toutefois, si tel est le cas, seule la dernière inscription sera prise en compte.

Par ailleurs, uniquement pour les concours communs de l'académie de Paris, il vous est demandé de choisir un lieu décrit. En effet, les candidats ayant une adresse outre-mer ont la possibilité de composer localement pour les épreuves écrites. Les autres candidats composeront en région parisienne (à Arcueil pour les candidats en situation de handicap avec aménagements).

Les épreuves orales pour l'ensemble des candidats ont lieu à Arcueil.

° *Les postes offerts par le ministère de la défense sont implantés en région parisienne et dans l'Alsace (60).*

* *Les postes offerts par le ministère de la justice, la Caisse des dépôts et consignations, l'Institut national de la statistique et des études économiques ainsi que la Direction générale de l'aviation civile sont implantés sur l'ensemble du territoire national.*